

**Les assurances doivent être proposées de manière systématique bien qu'elles demeurent facultatives.  
En proposant les assurances DIM, DIM + CHOM ou SENIOR, vous offrez à vos clients un service complémentaire.**

Les assurances sécurisent et protègent vos clients : elles prennent en charge le capital restant dû ou les mensualités de crédit en cas de Décès, Invalidité, Maladie (assurances DIM ou SENIOR) et Perte d'Emploi (CHOM).

## DIM (Décès, Invalidité, Maladie)

### Condition

- Avoir moins de 60 ans à l'adhésion.

### Garanties

- Décès : prise en charge du capital restant dû jusqu'au 70<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.
- Invalidité avec versement du capital restant dû si l'invalidité est permanente et totale jusqu'au 60<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.
- Incapacité "maladie" avec prise en charge de 100% de l'échéance jusqu'à la reprise du travail et/ou jusqu'au 60<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.

## SENIOR (Décès)

### Condition

- Avoir entre 60 ans et 78 ans à l'adhésion.

### Garantie

- Prise en charge du capital restant dû du crédit au jour du décès.
- Fin de garantie au 81<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.

## DIM + CHOM (Décès, Invalidité, Maladie + Perte d'Emploi)

### Conditions spécifiques CHOM

- Avoir moins de 60 ans à l'adhésion.
- Avoir un emploi stable et être en CDI.
- Ne pas être artisan, commerçant, dirigeant de société.

### Garantie spécifiques CHOM

- En cas de perte d'emploi : prise en charge de 100% de l'échéance pendant la période de recherche d'un nouvel emploi durant 6 mois maximum.
- Fin de garantie: au 65<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.

## REMARQUES

**L'assurance Perte d'Emploi ne peut être proposée séparément de l'assurance DIM.**

**➤ Pour tous renseignements complémentaires, contactez votre Commercial Franfinance !**